

Procès verbal

Le mercredi 26 mars 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Dominique GOSSET. sauf pour la présentation et le vote du Compte Administratif.

Secrétaire de la séance : Denis DAUMAS

Présents : Dominique GOSSET, Louis ARMARY, Denis DAUMAS, Sandrine BORDES-GAY, Annick GRECHEZ, Gilles RIMAUD, Patricia FINALDI, Maryline LURO, Claude BORDES, Jean-Pierre GELE, Francis VIGNES

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 12 février 2025

Vote du Compte du Gestion

Vote du Compte administratif

Vote de l'affectation du résultat

Vote des subventions aux associations

Votes des taux d'imposition

Vote du Budget

Approbation du rapport de la CLECT

Le PV de la séance du 12 février 2025 est adopté.

Délibérations du conseil :

Délibération 3 en 1 du compte administratif - OUZOUS 2024 (N° DE_009_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Denis Daumas, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Annick Grechez, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	190 582,08	0,00	8 121,03	0,00	198 703,11
Opérations exercice	152 055,93	156 200,70	178 644,09	114 082,36	330 700,02	270 283,06
TOTAUX	152 055,93	346 782,78	178 644,09	122 203,39	330 700,02	468 986,17
Résultat de clôture		194 726,85	56 440,70			138 286,15
Restes à réaliser					7 512,30	0,00

Besoin / excédent de financement total						130 773,85
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						54 820,17

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	63 953,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	130 773,85
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	56 440,70

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Délibération : adoptée

Subvention aux associations 2025 (N° DE_010_2025)

	BP 2023	BP 2025
Basket club du Lavedan	80 €	80 €
Lycée UNSS / Association sportive René Billères	100 €	100 €
GOSS en Lavedan - association parents d'élèves	300 €	300 €
Société musicale du Lavedan	80 €	80 €
Société d'études des sept vallées	80 €	80 €
Pyréniissime Vélo Sport	80 €	80 €
Tennis club Lavedan	80 €	80 €
Resto du Coeur	80 €	80 €
Rugby Argelès-Gazost	80 €	80 €
Recyclerie la Mine des Gaves	80 €	80 €
Petit Théâtre de la Gare	80 €	80 €
Les Rubies	80 €	80 €
Football club Pyrénées Vallées des Gaves	80 €	80 €

La subvention sera versée sous condition de présentation du bilan d'activité et du bilan financier. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au compte 65748.

Fait à Ouzous, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Dominique GOSSET

Délibération : adoptée

Taux des taxes locales 2025 (N° DE_011_2025)

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 restent au niveau de 2024.

Le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité pour conserve en 2025 les taux de 2024 soit :

- Taxe d'habitation : 9.72 %
- Foncier bâti : 33.68 %

- Foncier non bâti : 75.89 %

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - OUZOUS 2025 (N° DE_012_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune OUZOUS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune OUZOUS pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 516 459,83

En dépenses à la somme de : 516 459,83

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	196 437,3 5
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 600
014	Atténuations de produits	5 500
042	Section à section	24 428,84

65	Autres charges de gestion courante	46 567
66	Charges financières	9 667,8
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		293 200,9 9

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	130 773,8 5
042	Section à section	2 187,14
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 240
73	Impôts et taxes	11 500
731	Fiscalité locale	69 000
74	Dotations et participations	48 500
75	Autres produits de gestion courante	6 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		293 200,9 9

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	164 631
001	Solde d'exécution section investissement	56 440,7
040	Section à section	2 187,14
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		223 258,8 4

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

0	Hors équipement	198 830
040	Section à section	24 428,84
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		223 258,8 4

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Des informations complémentaires sont demandées à la CLECT concernant son rapport. Les décisions sont reportées au prochain Conseil Municipal. La délibération doit être communiquée avant le 12 juin 2025.

La séance du Conseil Municipal est levée.

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 26 mars 2025

NUMERO	OBJET	PAGE
DE_009_2025	Délibération 3 en 1 du compte administratif - OUZOUS 2024	1
DE_010_2025	Subventions aux associations	2
DE_011_2025	Taux des taxes locales 2025	3
DE_012_2025	Délibération sur le budget primitif - OUZOUS 2025	3

Dominique GOSSET
Président de séance

Denis DAUMAS
Secrétaire de séance